

POSTULAT

Auteur Marcel Bayard, PDCC, Anthony Lamon (suppl.), PDCC, Sidney Kamerzin, PDCC, et Pascal Rey, PDCC
Objet Quel avenir pour la pédopsychiatrie à Sierre?
Date 18.12.2014
Numéro 2.0073

En 2002, le Chef du département de la santé Thomas Burgener et le chef du Département de l'éducation Claude Roch, en collaboration avec le Président du Réseau Santé Valais, ont signé un contrat qui prévoyait que la pédopsychiatrie institutionnalisée serait basée sur le site hospitalier de Sierre. Des sommes conséquentes ont alors été investies par les pouvoirs publics afin de rendre opérationnels dix lits hospitaliers, prévus pour des enfants atteints de graves perturbations psychiques et qui nécessitent un traitement en institution. Cette solution, à la frontière linguistique entre le Haut et le Bas, au centre du Valais, a trouvé satisfaction auprès de tous les acteurs concernés par cette problématique. Le personnel soignant était en majorité bilingue, ce qui permettait une prise en charge de l'ensemble des enfants qui étaient soignés sur le site de Sierre. Cette solution permettait d'éviter la dispersion de la prise en charge de ces enfants sur plusieurs sites. Durant les premières années, ce modèle a parfaitement fonctionné, de l'aveu des parents et des instances médicales compétentes. Toutefois, à l'heure actuelle, seuls les enfants francophones sont pris en charge sur le site de Sierre, la grande majorité du personnel soignant étant désormais francophone. Ceci a pour conséquence que 4 des 10 lits prévus dans le contrat de base ont été transférés de Sierre à Brig, avec en prévision, à très court terme, le transfert de l'ensemble des lits restants vers Monthey.

Nous regrettons vivement cet état de fait, surtout quand cette situation se fait au préjudice des patients. En effet, un tel éclatement n'a aucun sens, ni au niveau médical, ni au niveau économique, ni au niveau familial.

A nouveau, une telle décision aura pour conséquence d'affaiblir le site hospitalier de Sierre, déjà fortement préjudicé par les centralisations et les carences en personnel.

Par ce postulat, nous requerrons donc du Département qu'il reconsidère cet éclatement de la pédopsychiatrie institutionnalisée, afin que ce service soit maintenu sur le site de Sierre et soit à nouveau ouvert à tous les enfants du canton, qu'ils soient francophones ou germanophones.

Conclusion

Par ce postulat, nous requerrons donc du Département qu'il reconsidère cet éclatement de la pédopsychiatrie institutionnalisée afin que ce service soit maintenu sur le site de Sierre et soit à nouveau ouvert à tous les enfants du canton, qu'ils soient francophones ou germanophones.